

Présents : Maurice Bauer, François Benoy, Pollo Bodem, Laurent Deville, Gilles Didier, Serge Gaspar, Paul Greis, Patrick Hau, Tom Jungen, Yves Marchi, Romain Mertzig, Charles Pauly, Joseph Schoellen, Marc Vanolst, André Weidenhaupt, Fernand Wies

Excusés : Simone Beissel, Gusty Graas

Séance publique

1. Projet de règlement grand-ducal délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre – prise de position du SEBES

Le comité adopte son avis sur le projet règlement grand-ducal délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre.

2. Budget rectifié 2018 et budget 2019 – Présentation et vote

- a. **Fixation des montants unitaires de la participation aux charges**
- b. **Fixation du facteur multiplicateur pour l'année 2018 concernant le dépassement de la capacité réservée**
- c. **Approbation du budget rectifié de l'exercice 2018 et du budget de l'exercice 2019**

Après délibération et conformément à la loi modifiée sur les syndicats des communes du 23 février 2001, de même que la circulaire ministérielle n°3616 du 24 août 2018, le comité approuve, par votes successifs, le budget rectifié pour 2018 et le budget pour l'année 2019.

3. Approbation du bilan et du compte des profits et pertes de l'exercice 2015 et 2016

Le comité décide de reporter ce point à une prochaine séance.

4. Approbation du programme de mesures pour 2019 pour les zones de protection des eaux du lac de la Haute-Sûre

Dans le cadre des efforts de protection des eaux du lac de la Haute-Sûre, le SEBES est représenté par sa direction au sein du comité de la coopération agricole « LAKU » composé d'agriculteurs, de représentants du Parc Naturel de la Haute-Sûre et du SEBES.

Chaque année un programme de mesures est financé par le SEBES avec le soutien du Ministre ayant la Gestion de l'eau dans attributions et du Ministre ayant l'agriculture dans ses attributions par le biais du fonds pour la gestion de l'eau ainsi que les fonds subsidiaires du Ministère de l'Agriculture.

Après délibération, le comité approuve le programme de mesure pour l'année 2019 à l'unanimité des voix.

5. Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction – Suivi

Le comité est informé du suivi du projet de la nouvelle station de traitement du SEBES à Eschdorf.

6. Création d'un poste pour un animateur de captage

En vertu de l'article 44 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau l'exploitant d'une ressource d'eau potable doit établir un programme de mesures ayant pour objet de protéger l'eau à prélever.

Vu l'effectif actuel du SEBES, la direction propose de créer un poste supplémentaire ayant dans ses responsabilités l'établissement des programmes de mesures pour la protection de ses ressources en eau potable, l'inspection des zones de protection, la gestion des coopérations agricoles et le suivi de la mise en œuvre des programmes de mesures.

Par la décision du Conseil de Gouvernement du 9 mai 2018, les frais de l'animateur de captage des deux premières années seront pris en charge à 100% par le fonds de la gestion de l'eau sur demande de l'exploitant.

Le comité décide de créer un poste d'« animateur ressources eau potable », en tant que salarié à tâche intellectuelle, niveau d'études Bac + 5.

7. Conduite d'eau potable DN700 entre Schankengraecht et Junglinster via Mersch – Accord transactionnel sinistre CV 6

Le comité décide de reporter ce point à une prochaine séance.

8. Divers

La prochaine réunion du comité est fixée au vendredi, le 25 janvier 2019 à 14h30 heures au siège du SEBES à Esch-sur-Sûre.